

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RADIATION D'UNE QUESTION
INSCRITE AU FEUILLETON

M. William Bryce (Selkirk): Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on radie la question numéro 333. J'ai reçu les renseignements demandés.

M. l'Orateur: La question numéro 333 est radiée.

DEMANDE DE DÉPÔT DE RAPPORTS CONFIDENTIELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui se rattache aux observations qu'il a faites (elles sont consignées à la page 3734 du hansard du 21 janvier) au moment où il a déposé le rapport confidentiel du sous-ministre du Commerce. Le premier ministre a-t-il pu retrouver les premières pages du rapport qui manquent?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, aucune des premières pages ne manque.

L'hon. M. Sinclair: J'ai une autre question à poser. Le premier ministre peut-il nous dire maintenant comment il se fait qu'à la page 3695 du hansard il a pu donner le titre complet du rapport sans ces pages, puisque le titre n'apparaît nulle part ailleurs dans le document qu'il a déposé?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, évidemment, il s'agit d'une de ces questions captieuses...

Des voix: Pas du tout!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...qui n'ont aucun sens. Le titre était clair, le titre était disponible, et le titre était dans le document.

L'hon. M. Sinclair: Je pose la question de privilège à propos du document déposé à la Chambre par le premier ministre. Le premier ministre vient d'affirmer que le titre est bien visible. Or, dans le document qu'il a déposé, le titre ne paraît nulle part, ni au début ni ailleurs. Par conséquent, la réponse qu'il vient de donner est contredite par le rapport qu'il a déposé lui-même.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, mon honorable ami exagère. (*Exclamations*) Ce n'est pas le moment d'engager un débat sur cette question. (*Exclamations*)

Une voix: Et la suprématie du Parlement?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si mes honorables amis veulent engager un débat sur cette question, je serai très heureux de les entendre y participer. Pour le moment, j'affirme

simplement que le titre du rapport se trouvait dans les archives du ministère et c'est par ce titre que j'ai désigné le document.

L'hon. M. Sinclair: Je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Étant donné que le premier ministre dépose maintenant des rapports ministériels confidentiels et secrets, le ministre voudra-t-il changer quelque chose à la réponse qu'il a fournie à propos des rapports de la Gendarmerie?

Des voix: Règlement!

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a lieu de modifier aucune réponse que j'ai pu donner moi-même ou qu'a pu donner le premier ministre à un moment quelconque. Les réponses ont trait à des sujets entièrement différents et il ne faut pas les confondre comme essaie délibérément de le faire l'honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ajouterai une chose: Tout dépôt de document a eu lieu à la demande expresse des députés d'en face.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le dépôt n'a-t-il pas eu lieu en vertu du Règlement de la Chambre? Chaque document public qu'on mentionne doit être déposé sur le bureau de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'est pas nécessaire de débattre la question. Tous les députés peuvent apprendre en consultant le hansard dans quelles circonstances le document a été déposé.

L'hon. M. Sinclair: J'aimerais poser une autre question au ministre de la Justice. Étant donné que le premier ministre a déclaré que le rapport confidentiel a été déposé à la demande de la Chambre, le ministre consentira-t-il maintenant à accéder à la demande de dépôt de cet autre document confidentiel?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question du député de Coast-Capilano constitue, de par sa nature, un argument ou un débat.

L'hon. M. Fulton: Je crois qu'il y aurait lieu de signaler que je n'ai été saisi d'aucune demande de dépôt de document. Si l'honorable député voulait lire la question et la réponse, au lieu de se monter, il s'épargnerait ainsi qu'à la Chambre beaucoup de temps.

L'hon. M. Sinclair: Je m'inquiète au sujet des droits du Parlement!